



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-15224>

Département(s) de publication : **91, 77, 75, 92, 93, 94, 95, 45**

Annonce n° **25-15224**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Grigny

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21910286000018

Ville : Grigny cedex

Code postal : 91351

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 91, 77, 75, 92, 93, 94, 95, 45

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=902448&orgAcronyme=h7q>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service marchés publics

Adresse mail du contact : Marches.publics@grigny91.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 169025353

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Se reporter au Règlement de consultation (RC)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Se reporter au RC
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Se reporter au RC

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 10/03/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de désamiantage-déplombage, traitement des HAP et curage-démolition des écoles maternelles Cendrillon et Chaperon Rouge dans le cadre de l'opération portant sur la construction du pôle éducatif des Sablons

Code CPV principal - Descripteur principal : 45110000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La consultation porte sur des travaux de désamiantage-déplombage, traitement des HAP et curage-démolition des écoles maternelles Cendrillon et Chaperon rouge dans le cadre de l'opération de construction du pôle éducatif des Sablons. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont définies dans les cahiers des clauses techniques particulières et tout autre document fourni avec le dossier de consultation des entreprises.

Lieu principal d'exécution du marché : 23 avenue des Sablons à Grigny (91350)

Durée du marché (en mois) : 6

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Dates des visites : 18/02/2025 à 09h00 ; 25/02/2025 à 09h00 ; 04/03/2025 à 09h00. Inscription obligatoire par courriel. Cf article 8 du RC

Autres informations complémentaires : Durée : Il prend effet à la date de sa notification au titulaire. La notification vaut ordre de service de démarrage des travaux. Le délai d'exécution des travaux est de 6 mois dont 11 semaines pour le désamiantage, déplombage et traitement des HAP, y compris le délai de préparation d'1 mois en dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux. Date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée au mois d'avril 2025. Prix forfaitaire. Budget principal d'investissement. Subventions : ANRU et Conseil Régional d'Ile de France. Le règlement des dépenses se fera sur présentation de la facture, une fois le service fait. Les paiements seront effectués dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement du titulaire. Le taux de ces intérêts moratoires est le taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de 8 points. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique. Néanmoins, en application de l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, l'acheteur interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements. Les travaux de démolition devront obligatoirement être exécutés par le titulaire du marché. Ils ne peuvent faire l'objet de sous-traitance et ce conformément aux dispositions de l'article L.2193-3 du Code de la commande publique. Le non respect de cette condition conduira à déclarer l'offre du candidat irrégulière.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/02/2025